



syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
membre du SER (syndicat des enseignant·es romand·es, de l'Intersyndicale
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)
Pierre-Alain Porret, président
Rue du Castel 21 – 2024 St-Aubin
pierre-alain.porret@saen.ch

St-Aubin, le 1er septembre 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

00. Préambule

Ce rapport d'activités clôt un premier mandat de quatre ans pour le président actuel du comité du SAEN. En novembre 2021, l'Assemblée Générale lui a confié un deuxième quadriennat sans opposition, preuve de confiance appréciée, mais aussi responsabilité redoutable parfois.

En effet, si ces dernières années furent passionnantes, les défis y ont été nombreux également. Personne ne peut l'ignorer, notre société se transforme à un rythme rapide, de par les évolutions techniques, la mobilité de la population qui induit une multiculturalité croissante, les changements de mentalité ainsi que de valeurs et la numérisation de la communication.

Dans le même temps, nous vivons une succession de ruptures qui provoquent de profondes remises en question de notre style de vie, ceci au travers de différentes crises : climatique, sanitaire, politique, humanitaire et bientôt énergétique. Depuis longtemps déjà, nous savions que notre mode de vie «occidental», «évolué» et «moderne» exerçait une pression de plus en plus forte sur les équilibres globaux et planétaires. Mais peu de gens pensaient qu'une rupture était envisageable dans un avenir proche.

Qu'est-ce qu'un syndicat d'enseignant·es a à voir là-dedans ? Probablement peu de choses...

Toutefois, nous ne pouvons ignorer que certains phénomènes globaux ont des répercussions dans nos écoles. Lorsque nos classes deviennent de plus en plus multiculturelles, lorsqu'on nous demande d'accueillir des enfants «différents», lorsque nous sommes soumis pendant des mois à de strictes mesures sanitaires et lorsque des enfants réfugiés débarquent en nombre dans nos écoles, alors nous sommes touchés au plus près de notre quotidien professionnel, et le syndicat redevient un lieu où l'on réfléchit à des problématiques nouvelles et même inattendues.

Ainsi donc, le président actuel reste profondément convaincu de la nécessité d'une réflexion active et coordonnée au sein du corps enseignant, tâche qui est l'essence même de notre activité pédagogique et syndicale.

Reste un grand défi : convaincre un maximum de collègues que l'école de demain se construit dès aujourd'hui, et que la voix des enseignant·es doit absolument être entendue et écoutée. Renforcer le SAEN, c'est fortifier chaque enseignant·e individuellement et collectivement. Et c'est permettre à nos autorités de prendre des décisions concertées en tenant compte de l'avis, des suggestions, du professionnalisme et de la créativité de celles et ceux qui, chaque jour, permettent à nos élèves de grandir, littéralement de «s'élever».

01. Le comité cantonal (CC SAEN)

• Composition pour l'année 21-22 :

Président :	Pierre-Alain Porret (cycle 2)	PAP
Vice-présidente :	Brigitte Hofmann (cycle 2)	BH
Administratrice :	Corinne Jeannet-Tschopp (cycle 2)	CJT
Rédactrice Éducateur :	Myriam Facchinetti (cycle 1B)	MF
Webmaster :	Pierre Graber (retraité)	PG
Assesseurs :	Ana Fernandes (cycle 1A)	AF
	Yvan Jourdain (cycle 3)	YJ
	Antonella Gritti-Locatelli (sec. II)	AG
	Gwenaël Matthey (ens. spécialisé)	GM
	Kira Rothen (soutien pédagogique)	KR
Secrétaire aux PV :	Camille Dubied	CD

Le président salue l'excellente ambiance qui règne au sein du comité du SAEN, ainsi que l'engagement et la régularité du travail effectué par chacune et chacun de ses membres. Il est précieux et indispensable de pouvoir œuvrer en équipe, dans les dossiers faciles ou plus compliqués, et cela dans la durée. Un très grand **MERCI** à chacune et chacun pour son implication et sa bonne humeur !

Cette année, le comité du SAEN a enregistré un départ, celui de Christian Mermod, administrateur durant plusieurs années, remplacé par Corinne Jeannet-Tschopp, qui a profité de cette première année pour «entrer dans la fonction». Un très grand merci à Christian pour son travail précieux et à Corinne pour la relève !

Toutefois, la composition actuelle de CC reflète malheureusement une certaine faiblesse au cycle 3, qui n'est plus représenté que par un membre actif. Dynamiser l'action du SAEN dans les écoles secondaires, recruter de nouveaux membres et trouver un·e représentant·e au comité devient urgent !

Un autre effet du changement d'administrateur·trice a été de révéler la nécessité de mettre par écrit le fonctionnement interne du SAEN, régi jusqu'à maintenant par des habitudes transmises de manière orale. Le comité s'est donc mis au travail pour rédiger un règlement adapté, lequel devrait voir le jour cette année si possible.

A noter enfin que la gestion du site internet, assumée avec maestria par Pierre Graber, devrait être prochainement transmise à un·e collègue techniquement à l'aise. Si personne ne se présente, il faudra réfléchir à une autre solution...

02. Activités syndicales

• Recrutement de nouveaux membres et finances du SAEN :

Le comité constate, et ceci n'est malheureusement pas une spécificité neuchâteloise, que le nombre de membres actifs du SAEN diminue régulièrement, alors même que les tâches à accomplir sont en augmentation. Comme la baisse des effectifs a une influence directe sur notre capacité financière, nous nous devons de tout tenter pour infléchir cette tendance et redynamiser notre association.

- **Séances du Comité Cantonal :**

Le comité cantonal s'est réuni six fois en séance ordinaire durant l'année scolaire écoulée. A chaque rencontre, de nombreux sujets sont évoqués, sur une durée de 3 heures et demie à chaque fois. Heureusement, la convivialité n'est pas oubliée, puisque nous partageons un repas, moment durant lequel nous pouvons aussi avoir des échanges plus personnels.

Le président se réjouit de l'excellente ambiance qui règne durant ces longues séances, de la qualité des apports de chacun·e des membres et de l'efficacité de sa secrétaire, Camille Dubied.

Nous espérons (comme mentionné plus haut) l'arrivée d'un·e représentant·e du cycle 3, et d'un·e nouveau·elle responsable du site internet.

- **Assemblée des Délégués :**

L'Assemblée des Délégué·es s'est réunie à deux reprises. La première fois en septembre, pour l'AG ordinaire, puis en mars pour une AG extraordinaire consacrée aux finances du SAEN. Un très grand merci à John Vuillaume qui a assuré la présidence de l'AD ces dernières années, et à Mélanie Maridor Jeanneret qui a accepté de reprendre cette responsabilité.

- **Journée syndicale :**

Après l'annulation de la Journée Syndicale 2020, sur fond de Covid, nous avons enfin pu nous retrouver en novembre à Couvet, ce qui a été un vrai plaisir. Cette AG a été marquée par deux points forts. Tout d'abord l'inquiétude manifestée par un certain nombre de collègues à propos de pressions exercées dans le but de faire avancer le projet PRIMA. Puis, plus positivement, par une passionnante conférence de Mme Eglantine Jamet sur la question de genre à l'école.

- **Lettres d'information (Flash Info) :**

A treize reprises, le comité s'est adressé aux membres du SAEN par le biais du Flash Info. A chaque fois, des informations importantes ont été transmises. Nous espérons vivement que ce moyen de communication soit utile et utilisé par les membres pour s'informer de l'actualité de l'école neuchâteloise. Il serait aussi précieux que ces messages soient distribués aux enseignant·es non syndiqué·es mais intéressé·es par notre action. Le comité apprécie tout particulièrement les remarques qui lui parviennent régulièrement à ce sujet.

- **Questionnaires adressés aux membres :**

Cet outil n'a été utilisé qu'une seule fois en septembre 2021. Ce fut l'occasion de faire le point sur la gestion de la crise covid (port du masque, obligation vaccinale, incitations salariales éventuelles). Nous remarquons que ce moyen de sondage rapide et facile à mettre en œuvre est efficace lorsqu'il s'agit de problématiques concrètes et largement partagées. La participation est alors au rendez-vous et les résultats nous ont permis de présenter aux autorités une image relativement précise et crédible des préoccupations des enseignant·es.

Par contre, pour des sujets de réflexion plus abstraits et moins urgents, la consultation doit passer par d'autres canaux, et en particulier par des groupes de travail ou des rencontres en présentiel.

- **Consultations de la part du DFDS :**

Le comité du SAEN s'est prononcé à quatre reprises suite aux demandes venant du département :

- *Une retenue salariale de 20 % pour les enseignant-es non vaccinés-es.*
- *Le règlement organique du CPNE*
- *La modification de la LSt concernant les directions d'école*
- *La double indemnisation des enseignant-es siégeant au Grand Conseil*

A chaque fois, le comité détermine la manière de travailler, les personnes qui doivent être consultées et les organisations syndicales concernées afin de rédiger une réponse tenant compte au mieux des attentes et des besoins de ses membres.

- **Séances particulières et visites de collèges :**

Malheureusement, la crise covid a rendu plus compliquée l'organisation de séances particulières et de visites de collèges. Toutefois, le président a été accueilli en mai au collège de la Maladière, à Neuchâtel, pour y rencontrer les enseignantes inquiètes des fermetures de classes successives. Une entrevue a été ensuite organisée avec la direction, laquelle nous a hélas confirmé que la baisse des effectifs provoquerait une diminution de cinq classes dans le cercle du Mail à la fin de l'année scolaire, et cela malgré l'arrivée de plusieurs élèves ukrainiens.

Le président regrette par ailleurs que, dans plusieurs collèges, des problématiques importantes nécessiteraient une intervention du SAEN, mais que ce sont parfois des enseignant-es qui empêchent cette collaboration, souvent par crainte ou par ignorance du travail syndical...

03. Rencontres avec les autorités

- **Conseil scolaire (PAP) :**

Le Conseil scolaire s'est réuni à deux reprises, selon son habitude, en novembre et en mars. Au menu, il a été question des enjeux de législation du DFDS pour l'enseignement (éducation numérique, école inclusive, EDASCOL, PRIMA...), de la rentrée 2021 à l'école obligatoire, de la situation covid, de la crise ukrainienne, de la sécurité informatique et des questions de genre à l'école.

Ces séances sont importantes, puisqu'elles permettent des contacts entre le département, les directions d'école (obligatoire et post-obligatoire), les communes, les partis politiques et les syndicats.

Les contacts noués et les préoccupations partagées permettent souvent une meilleure compréhension entre les différentes instances représentées.

- **Comité de pilotage HarmoS (PAP) :**

Suite à une analyse de son fonctionnement menée par le DFDS en début de législature, ce CoPil a été dissous en septembre 2021. Il est vrai que la réforme Harmos est maintenant largement réalisée et que la plupart des problématiques abordées l'étaient aussi dans d'autres forums. Toutefois, nous devons aussi être attentifs au fait que cela pourrait être

l'occasion pour le département d'accélérer certains processus en passant moins de temps à réfléchir et négocier avec les partenaires sociaux. Si cette tendance se confirmait, nous nous devrions de réagir...

- **Rencontres CE-syndicats (PAP, CJT) :**

A sept reprises, les syndicats de la fonction publique (enseignant·es, fonctionnaires, magistrats, police...) ont rencontré la cheffe du DFDS, Mme Crystel Graf, et le chef du DESC, M. Alain Ribaux. Ces séances permettent de discuter des conditions de travail du personnel de l'État ainsi que du statut des enseignant·es des écoles obligatoires et postobligatoires. Certaines questions sont pratiques (engagements, arrêts maladie, licenciements, statut...) et d'autres financières (salaires individuels, renchérissement, évaluation des fonctions, échelles salariales, primes...).

A relever la santé précaire des finances cantonales, lesquelles ont magnifiquement «tenu le choc» de la crise covid, tout en suscitant toujours des inquiétudes quant à l'avenir.

Un autre point délicat est la double appartenance des enseignant·es de l'école obligatoire, soumis à l'autorité conjointe des communes et du canton, ce qui provoque de récurrents problèmes d'organisation (enchevêtrement informatique logiciel et matériel) et de communication (directives cantonales et locales parfois contradictoires ou mal comprises).

- **Rencontres DEF-Syndicats-CDCIP (PAP, membres du CC) :**

Enfin, les syndicats SSP et SAEN ont rencontré à quatre reprises la direction du DFDS ainsi que les délégué·es de la CDCIP, Mme Nicole Baur et M. Tony Perrin. A cette occasion, chaque syndicat a la possibilité d'apporter trois sujets de réflexion, qui s'ajoutent aux informations de la cheffe de département et des chefs de service, M. Jean-Claude Marguet (SEO) et Mme Laurence Knoepfler-Chevalley (SFPO).

Après avoir abondamment parlé de la situation covid, pendant presque deux ans, d'importants dossiers (voir plus bas le point 05 «chantiers en cours») sont sur la table, avec des répercussions futures importantes pour le quotidien de chaque enseignant·e.

Nous devons être conscient·es du privilège de pouvoir discuter en toute clarté avec nos autorités, et de la possibilité de présenter nos points de vue et suggestions. La principale force du SAEN réside dans sa volonté de participer de manière constructive aux débats concernant l'école neuchâteloise, en envisageant l'avenir avec confiance et sérénité, mais aussi en défendant avec pugnacité l'école publique et ses actrices et acteurs.

04. Travail en commissions

- **GPil évaluation des progressions d'apprentissages des élèves (BH, YJ) :**

Plusieurs sous-groupes ont été mis en place. Voici les représentant·es SAEN :

Document des acquis de connaissances et de compétences : BH, YJ

Révision des codes à l'interne des cycles : BH

Education numérique : Myriam Facchinetti (vacant dès août 22)

Sous-groupe cycle 3 : YJ

Information aux parents : YJ

Pour le sous-groupe Education numérique, il convient de souligner que, malgré l'introduction de cette nouvelle matière dans la grille horaire des élèves dès la rentrée 22/23, il ne s'est encore jamais réuni. Regrettant le manque d'écoute des responsables de ce dossier, Myriam Facchinetti a décidé de s'en retirer.

Dans le comité de pilotage, il a souvent été question d'EDASCOL. En effet, de nombreux retours de nos membres relevaient le caractère trop théorique des journées proposées, aggravé encore par une organisation compliquée par les mesures sanitaires. Les responsables ont promis d'en tenir compte pour la deuxième partie des formations.

- **Groupe de pilotage réforme cycle 3 (PAP) :**

Actuellement, c'est le président qui représente le SAEN dans cette instance, dans l'attente d'un·e remplaçant·e. Les discussions y sont passionnantes et les enjeux réels, entre réflexion sur l'organisation du cycle 3, l'évaluation des élèves, les conditions de promotion ou l'aide aux élèves en difficulté. Un projet pilote de suppression du redoublement vient d'être lancé, qui fera certainement parler de lui.

- **Evaluation des fonctions et négociations salariales (BH, GM, YJ) :**

Les événements s'étaient précipités dans ce dossier avant la fin de législature de Mme Monika Maire-Hefti, laquelle souhaitait clore le projet afin d'éviter de mauvaises surprises avec la législature suivante. Toutefois, les propositions du CE ont été refusées par les syndicats puisque, même si cette nouvelle grille salariale est beaucoup plus juste et équitable, certaines catégories d'enseignants auraient vu leur salaire diminuer après un blocage de 5 ans. Il avait été convenu avec Mme Maire-Hefti que ce dossier serait repris avec sa successeuse.

Quelle ne fût pas notre surprise de découvrir dans le nouveau programme de législature l'abandon de l'évaluation des fonctions ! Tout comme les syndicats, les communes, qui avaient proposé un contre-projet avec maintien des salaires acquis, se sont insurgées face à cette décision et la transmission de l'information fort cavalière. Le conseil d'Etat a donc fait marche arrière et se dit prêt à rediscuter le projet.

Pour donner suite à cette décision, les représentant·es de l'ACN et de la CDCIP ont souhaité rencontrer les syndicats pour échanger au sujet de leur contre-projet. Malheureusement, les discussions n'ont pas permis d'aboutir à une entente suffisante pour pouvoir poursuivre sereinement dans ce dossier. Si du côté du SAEN les représentant·es entrevoient une possibilité d'avancer au côté des communes, le SSP émet trop de réticences pour qu'un consensus puisse être trouvé.

Toutefois, nous avons décidé, d'entente avec la CDCIP, de prendre un temps de réflexion. Espérons que ce dossier ne finira pas, comme son prédécesseur des années nonante, au fond du lac.

- **Groupe de travail «Prévention de l'épuisement professionnel et qualité de vie dans l'enseignement» (YJ) :**

Ce groupe n'a plus été en fonction depuis 2020. A l'époque, le CAPES et le DEF avaient produit un listing des actions à mettre sur pied. Cela passait surtout par une meilleure visibilité et donc de pouvoir trouver plus facilement de l'aide pour pouvoir prévenir l'épuisement.

Les soutiens et les aides existent, mais sont souvent perdues, noyées dans les pages internet ou les diverses infos reçues. Cela a été reconnu. Le SAEN devra y être attentif et demander au le DFDS de mettre tout cela en évidence sur le site RPN (onglet enseignant). Il faudra aussi informer à nouveaux les enseignant-es, en particulier les nouveaux-elles collègues. En ces temps toujours perturbés, un rappel ferait du bien à tout le monde.

Le SAEN pourrait aussi remettre sur la table la proposition de congés sabbatiques ou de formation complémentaire, avec l'assurance de pouvoir ensuite reprendre son poste, comme cela se pratique à Berne par exemple.

- **GT "Collaboration Ecole-familles et Devoirs à domicile"(KR) :**

Les recommandations concernant les devoirs à domicile à l'école obligatoire sont maintenant en vigueur. Il a été décidé, pour accorder une certaine liberté aux enseignant-es, de ne pas transformer celles-ci en directives. Une dernière séance doit avoir lieu cet automne. Cela sera l'occasion de faire un bilan.

- **Comité de pilotage "Une école pour tous – vers une école inclusive" (GM) :**

Ce groupe de travail important s'est réuni pour la première fois début juin 2022. Il s'agira d'être très attentifs devant l'évolution de la situation, entre la volonté des autorités d'aller vite en besogne et de diminuer drastiquement le nombre de classes FS, et les craintes légitimes des enseignant-es du terrain, qu'ils-elles soient actif-ves en classes FR ou FS.

- **Conseil d'Administration et Commission d'Assurance de CPCN (PAP) :**

Depuis une année, le président du SAEN a remplacé Pierre Graber dans ces deux instances. Au total, il y a eu 14 séances, dont certaines sont des rencontres de formation. Les sujets abordés sont en effet passionnants, mais parfois aussi très techniques. A relever que la Caisse semble gérée de manière excellente, que les résultats de l'année 2021 ont été magnifiques et que l'ambiance entre représentant-es des employeurs et des employé-es est détendue. Au premier semestre 2022, la crise mondiale actuelle a par contre impacté fortement les résultats provisoires.

- **Commission d'éducation routière (AF) :**

La CER s'est réunie deux fois.

La brigade scolaire a été mise sur pied en 1966. Elle intervient dans toutes les classes du canton de la 1ère à la 11ème de la scolarité obligatoire. Elle s'adresse également aux classes du post obligatoire (lycée et écoles professionnelles) et à celles des écoles privées. Ce concept n'est pas considéré comme une discipline mais comme un complément au programmes scolaires

Les compétences de la CER sont les suivantes.

- Plan des campagnes d'éducation routière
- Préavis :
 - Mesures éducatives (sanctions prises envers les jeunes ayant commis une infraction sur la route)
 - Moyens d'enseignement (par exemple, nouveau programme au S2, Actions spécifiques telles que «À pied c'est mieux» Coupe scolaire et campagne médias lors des rentrées.

Une nouvelle législature s'est mise en place de 2002 à 2005. La CER est désignée par le Conseil d'État. Il faut respecter une proportion de 40% de femmes pour répondre aux exigences de l'Arrêté concernant une représentation équilibrée des genres et de la diversité des origines nommées par le Conseil d'Etat.

A l'heure actuelle les sièges réservés au SSP ne sont pas pourvus.

Discussion sur le nombre de sièges réservés aux associations professionnelles du corps enseignant car seul un de ses quatre sièges a été occupé régulièrement. Il est important de disposer des voix représentant le corps enseignant, certaines décisions de la CER peuvent influencer sur les activités solaires. Le département a confirmé sa volonté de réserver ces sièges aux associations professionnelles et non à des enseignant-es non syndiqué-es.

Les médias sont traditionnellement engagés à la rentrée scolaire, en automne et au printemps. Il a été décidé de renoncer aux médias habituels (RTN, Arc info) et de développer l'usage des médias sociaux à l'aide du REC, soit le bureau de communication du canton.

Un projet de jardin de circulation au Val-de-Ruz est prévu. L'endroit a été trouvé. Un devis a été établi et est en cours de consultation.

La BPA (Bureau de prévention des accidents) a fait part de sa volonté de voir la tâche des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires être dorénavant confiée exclusivement à des adultes. Le BPA pourrait renoncer à financer l'assurance par laquelle il protège contre les risques qui ne seraient pas couverts par une autre assurance.

- **Groupe de pilotage «Evolution de la maturité gymnasiale» (John Vuillaume) :**

La nouvelle maturité a déjà presque 30 ans et le principe de la double-compensation a montré ses limites. L'idée était de valoriser les points forts de l'élève. La réalité, ce sont trop souvent des branches fondamentales sacrifiées. Un rectificatif est mis en place au niveau suisse par le biais de la généralisation du panier de disciplines : la langue première, les mathématiques, la langue 2 et l'option spécifique ne pourront se compenser que de manière simple et qu'entre elles, évitant par là des «matus-bidons» avec des bacheliers ignares mais diplômés.

Un autre équilibre reste à trouver entre les sciences dures et celles de l'esprit. L'introduction de l'informatique sera équilibrée par l'obligation d'étudier les religions dans la plupart des cantons alémaniques et la philosophie en Suisse romande.

Enfin, l'étude la langue première sera renforcée, sa maîtrise étant la condition sine qua non de la réussite scolaire.

- **Groupe de réflexion «Durée maturité» (John Vuillaume) :**

Le canton de Neuchâtel fait partie des rares cantons à n'avoir pas introduit la maturité gymnasiale en 4 ans. Or la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a décidé qu'une maturité gymnasiale en 3 ans ne sera à l'avenir plus reconnue au niveau suisse. Une transition réussie vers les hautes écoles semble être à ce prix.

Jura, Vaud ou Neuchâtel ont tenté de prouver que leur «matu» en 3 ans était aussi efficiente que les autres en se basant sur les taux de réussite à l'Uni, comparables entre les deux pensum. Mais c'est sans compter tous les bacheliers qui ne mettent pas un pied à l'Uni, qui prennent des années sabbatiques et changent d'orientation !

Notre canton a tout de même encore émis sa volonté de garder son système en 3 ans, moins coûteux, avant de se raviser. En effet, les engagements politiques entre cantons sont très contraignants : à terme, les «matus» gymnasiales en 3 ans ne permettront plus d'accéder à

l'Université. Neuchâtel s'échine donc à repousser cette obligation le plus tard possible, à l'horizon 2030-2035, tout en essayant de transférer le plus possible de jeunes de la «matu» gymnasiale vers la «matu» professionnelle, cette dernière bénéficiant d'un fort subventionnement fédéral. Mais ce n'est pas gagné...

- **Conseil de la formation professionnelle (Stéphane Reichen) :**

Une seule séance cette année, à laquelle SR n'a pu assister que très partiellement, suite à un problème de convocation de la part du SFPO. Nuria Baena Bitter sera dès à présent notre représentante dans cet organe.

- **Séances d'information futur CPNE (PAP, Antonella Gritti-Locatelli, Stéphane Reichen, Carole Yersin, Laurent Delacroix) :**

Après trois ans de travail sur la conception d'un nouveau centre professionnel cantonal, le 24 juin 2022 a marqué le démarrage et la concrétisation du CPNE, avec un communiqué de presse, une vidéo conçue pour les jeunes et les futurs nouveaux étudiants souhaitant intégrer les formations dispensées par le CPNE et avec une inauguration officielle.

Ce nouveau centre est un changement important de paradigmes et de cap pour les diverses entités, ce qui a provoqué, provoque et peut provoquer de nombreuses inquiétudes chez les enseignants.

Le SAEN a su transmettre régulièrement, lors de nombreuses séances prévues avec les diverses directions, les peurs et inquiétudes des collègues (réorganisation de la direction, changements d'ordonnances, peur de perte d'emploi, surcharge de travail, etc.). Ces dernières, toujours à l'écoute, ont pu expliquer et nous montrer les volontés de changement ainsi que l'évolution du processus dans lequel les enseignants devaient naviguer. Celles-ci sont conscientes des difficultés que les enseignants ont rencontrées et rencontrent encore aujourd'hui.

Un accompagnement et une écoute seraient nécessaires pour rassurer les enseignants. Cela fait partie d'une discussion future avec les directions afin de négocier un lieu neutre.

Au final, Monsieur Rebstein, directeur général du CPNE, souhaite rencontrer deux fois par an les syndicats, avec qui il a apprécié la collaboration et les discussions.

- **SER - Commission Enseignement spécialisé (GM) :**

Le travail de la Commission SER de l'enseignement spécialisé, essentiellement concentré sur la planification et l'organisation de la « Journée de l'enseignement spécialisé » (JES), a été durement impacté par la crise sanitaire. En effet, si le constat du report de la JES-21 fut rapidement établi, l'estimation d'une nouvelle temporalité dans laquelle inscrire le projet reste quelque peu floue. La reprise des échanges n'a pour l'heure pas eu lieu, mais les espoirs de voir une JES-23 restent d'actualité.

- **SER - Colang CIIP (Mélanie Maridor Jeanneret) :**

La CoLang est la Commission Langues de la CIIP. Depuis août 21, la CoLang est divisée en plusieurs groupes de travail. Je participe pour le SER à trois groupes de travail (GT):

a) GT EVOFRA

Veille évolution langue française – orthographe rectifiée notamment. Le monde politique récupère une mini réforme sur le plan linguistique pour en faire un buzz politique. Dommage, car on risque de passer à côté de l'essence même de cette réforme.

b) GT Didactique des échanges

Réalisation de documents pratiques en liens avec les MER d'anglais 7-11ème. Notre but est de proposer différentes formes d'approches linguistiques actionnelles en liens avec les MER d'anglais. Bientôt sur le site de la CIIP, www.plandetudes.ch. Pour rappel, l'allemand s'y trouve déjà depuis octobre 21. La volonté est de poursuivre avec l'italien ensuite.

c) GT Français langue seconde

Un large inventaire romand des pratiques est orchestré par la CIIP. Le dossier est en cours.

- **SER CDIP - Commission d'octroi de subsides pour les articles 10 et 11, promotion langues nationales et promotion langue 1 des élèves. (Mélanie Maridor Jeanneret) :**

Art.10 : Promotion des langues nationales : 10 projets déposés

Les projets déposés émanent de HEP suisse allemande (8) – Université romande (1) – HEP tessinoise (1)

Le romanche et l'italien sont très présents, année après année. Les dossiers romands sont rares. Pourquoi ?

Art.11_ Promotion des langues d'origine : 4 projets déposés

Les projets déposés proviennent pour 3 de HEP suisse allemande et un seul dossier déposé fut romand. Il émanait de plusieurs bibliothèques romandes plurilingues pour une prolongation de mandat. Ce dernier fut refusé, d'ailleurs.

La complexité des dossiers à déposer pour obtenir ces subsides est telle que malheureusement, les petites structures n'ont pas les ressources nécessaires pour remplir de telles exigences, notamment au niveau du suivi scientifique. C'est regrettable !

Le déséquilibre récurrent entre les régions linguistiques et entre les institutions me laisse songeuse. Il y a tout de même des subsides pour environ un million de francs à disposition pour ces deux articles de loi.

- **SER CDIP - Commission pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité (John Vuillaume) :**

La reconnaissance des diplômes d'enseignement dans le secondaire II fonctionne sur un modèle intercantonal contraignant et très efficace qui oblige toutes les entités formatrices à se conformer aux normes fédérales sous peine de voir leurs certifications invalidées.

De ce côté-ci, aucun problème pour notre HEP-Bejune dont le contrôle-qualité poussé à l'extrême, sur le modèle de l'industrie horlogère et de la machine-outil, lui confère une remarquable conformité, qui va parfois au-delà des conditions d'obtention exigées, ce qui est formellement exceptionnel. Théoriquement, notre HEP est donc au top. Sur le terrain, c'est autre chose...

05. Chantiers en cours

- **Évaluation des fonctions et salaires des enseignants :**

Suite aux grèves de 2016 provoquées par le changement de grille salariale imposé par le CE, un groupe de réflexion a accompli un important travail d'évaluation des fonctions enseignantes. Début 2021, dans une certaine précipitation, des négociations salariales ont été engagées, dans le but de revaloriser les fonctions enseignantes les moins bien rémunérées. Toutefois, le temps était trop court pour arriver à un accord avant la fin de la législature. Le nouveau CE a accordé aux enseignant-es la suppression d'une «case rose», la B22, en janvier 2022. Ce printemps, dans son nouveau projet de législature, le CE se proposait d'abandonner l'évaluation des fonctions comme les négociations, avec une promesse (non agendée) de libération des cases roses restantes. Ceci est bien sûr inacceptable, et les deux syndicats SAEN et SSP se battront pour que les choses n'en restent pas là.

- **Charge de travail incompressible des enseignants à temps partiel :**

Depuis longtemps, on constate une inéquité de traitement croissante entre la charge de travail des enseignant-es à temps complet et celles et ceux, toujours plus nombreux-ses qui travaillent à temps partiel. Ce phénomène ira probablement en s'amplifiant ces prochaines années, au vu de la complexification rapide de notre activité.

Le SAEN a écrit une résolution à ce sujet. Il a aussi engagé le SER à réfléchir à cette problématique. Toutefois, les disparités cantonales, le scepticisme des autorités et le manque d'engagement des enseignant-es font que ce dossier avance peu. Une solution envisagée serait d'accorder à tou-ttes les enseignant-es une décharge administrative et des congés (ou indemnités) de formation. Affaire à suivre !

- **Éducation numérique à l'école :**

Ce dossier est prioritaire dans tous les cantons de Suisse romande, qui mettent en place, parfois sans véritable concertation, une éducation numérique basée sur les trois piliers médias, science informatique et usages. Un gros effort d'équipement et de formation est en cours à Neuchâtel, avec l'introduction progressive de cette nouvelle branche d'enseignement dès la rentrée 2022. A noter que les activités seront en partie «hors écran», qu'il est prévu une intégration de celles-ci dans les branches enseignées actuellement et qu'il n'y aura une heure de leçon réservée que dès la 7^e année scolaire.

- **PRIMA et ANIMA :**

Dès son introduction, le SAEN a soutenu activement le projet PRIMA, considérant que l'enseignement en immersion est plus efficace et motivant que l'enseignement traditionnel des langues. Dans notre canton, malgré les difficultés, on peut considérer que ce projet est une belle réussite jusqu'à aujourd'hui.

Toutefois, l'obligation faite à chaque centre scolaire de créer une filière bilingue avant 2027 nous paraît mauvaise à plus d'un titre. En effet, le réservoir d'enseignant-es compétent-es et motivé-es s'est asséché, et la relève attendue du côté de la HEP peine à arriver. Par manque de personnel, les directions pourraient donc mettre une pression sur les épaules d'enseignant-es « ordinaires » pour les forcer à se former et à entrer dans le projet. Ceci est anti-pédagogique et inacceptable, et le SAEN s'y opposera clairement.

- **Évaluation des élèves – EDASCOL :**

Suite aux disparités existant entre les cycles 2 et 3, et particulièrement en 7^e-8^e, à propos de l'évaluation, le canton a lancé une grande campagne de formation-réflexion. Toutefois, la complexité du sujet, liée à l'absence de perspectives claires, a suscité pas mal de tensions, voire de rejet, parmi la population enseignante.

Ce sujet sensible et politique appelle une vraie prise de position de la part des autorités, ce qui n'est pas le cas jusqu'à aujourd'hui.

Et si un changement ambitieux des pratiques évaluatives se profile au cycle 3, il faudra absolument donner aux enseignant-es les moyens (temps, outils, formations...) leur permettant de vivre sereinement une éventuelle transition. C'est un défi parmi d'autres !

- **École inclusive :**

Le canton de Neuchâtel a pris du retard dans le domaine de l'inclusion des enfants « différents » au sein de l'école obligatoire. Il y a donc une volonté de réforme affichée dans ce domaine. Mais ce sujet est très sensible, d'autant plus qu'il intervient après une série de réformes pas toujours bien vécues par les enseignant-es. Nous devons être très attentif-ves à l'évolution de ce dossier.

Le comité du SAEN a d'ailleurs décidé de placer ce thème à l'affiche de la prochaine Journée Syndicale.

- **CPNE :**

Après plusieurs années de préparation, le nouveau centre de formation professionnelle neuchâtelois a officiellement vu le jour en à la rentrée 2022. Le SAEN a soutenu ce projet, puisqu'il permet de réunir les forces et les compétences de toutes les écoles professionnelles publiques du canton.

Toutefois, nous sommes aussi conscient-es que la charge a été très lourde pour les enseignant-es concerné-es ces dernières années, entre période covid (avec enseignement à distance), changement d'ordonnances fédérales, priorité accordée à la formation duale et constitution du CPNE (avec réorganisation et relocalisation de nombreuses filières).

Le SAEN appelle de ses vœux un renforcement de l'action syndicale dans le secteur post-obligatoire, afin que les besoins et les opinions des enseignant-es soient mieux pris en compte par les autorités.

- **Evolution de la maturité gymnasiale :**

La CDIP a engagé une réflexion sur une formation obligatoire de quatre ans pour l'obtention de la maturité fédérale. Un certain nombre de cantons qui ne respectent pas ce principe doivent donc envisager un changement. Neuchâtel, avec ses trois années de lycée complétées par les options académiques en 11^e, est concerné.

Il y a un an, le département annonçait clairement la couleur : il faut quatre ans de lycée à Neuchâtel, au plus vite. Une année plus tard, la pression financière et politique a déjà faussé le débat, et la position officielle est que «tout va bien, pourquoi changer ?».

Le SAEN, appuyé par le SER, demande clairement une formation de base de 11 ans pour tous les élèves, sans pression des options académiques en 11^e, et donc quatre années de lycée.

- **Formation des enseignant-es primaires :**

La CDIP a aussi lancé une grande réflexion sur la formation des enseignant-es de l'école primaire, nommée «QuaPri». En effet, les exigences du métier sont toujours plus grandes, dans bien des domaines (pédagogiques, éducatifs, linguistiques, techniques...). Autour de nous, la plupart des pays européens ont déjà allongé leur cursus de formation, en exigeant un master pour tou-tes les enseignant-es.

A l'heure actuelle, l'allongement des études initiales n'obtient que peu de soutien, même si Fribourg va intégrer sa HEP à son université. Seul Genève reste en mode académique.

Le SER se positionne actuellement pour une formation initiale de trois ans (180 crédits, inchangée), mais suivie de deux années de formation en activité dans les écoles (à mi-temps théorie et pratique, donc 60 crédits supplémentaires). Il faudrait aussi valoriser les formations complémentaires permettant aux généralistes de développer leurs compétences particulières pour les mettre au service de leur établissement.

06. Défense syndicale

- **Conseils personnels aux collègues :**

Le comité du SAEN, et son président en particulier, reçoivent régulièrement des questions de la part d'enseignant-es membres ou non membres du syndicat. Chacune et chacun est le-la bienvenu-e. Il est très important que cette ressource soit utilisée par les personnes qui en ont besoin, et il faut le faire savoir largement. En effet, chaque question posée trouve une réponse rapide si elle a déjà été clarifiée avec les autorités, et cela évite de surcharger les directions ou les services de l'État. Mais il y a aussi souvent des questions très pertinentes, parfois dérangeantes, lesquelles permettent de remettre en question certains fonctionnements parfois défailants ou contradictoires. Dans ces cas-là, il faut souvent beaucoup de patience pour résoudre le problème soulevé, mais cela vaut la peine, puisque cela contribue à l'amélioration du système.

- **Règlement de la protection juridique :**

Ces dernières années, le recours à des avocat-es pour la défense des collègues est devenu plus fréquent. Comme cela génère des frais importants, et pour éviter de mettre en danger les finances du SAEN, un règlement de la protection juridique a été adopté par l'AD SAEN en septembre 2021. Cet outil permettra aussi un traitement équitable de chaque cas qui se présentera à l'avenir.

- **Défense individuelle de collègues :**

Régulièrement, des collègues demandent un accompagnement du SAEN dans une situation conflictuelle. Cela débouche sur des entretiens individuels ou collectifs, sur des demandes de clarifications et sur des rencontres avec les autorités scolaires. En septembre 2021, le président du SAEN a même dû accompagner une collègue jusqu'au tribunal de Boudry, pour une affaire dans laquelle celle-ci a été acquittée avec une indemnité pour ses frais.

A noter que si les conseils sont gratuits et accessibles à chaque enseignant·e, la défense individuelle est réservée aux collègues syndiqué·es.

- **Situation dans les écoles professionnelles :**

La mise en place du CPNE, avec toutes les autres contraintes actuelles (voir chapitre 5 «chantiers en cours – CPNE»), exige énormément d'investissement et de travail des collègues travaillant dans le secteur de la formation professionnelle. Dans certaines écoles (ESTER, EAA...) les enseignant·es ont fait appel au SAEN pour être soutenu·es et conseillé·es. Face à toutes ces pressions, il serait très utile de renforcer le rôle syndical en persuadant les collègues de ne pas rester seul·es avec leurs problèmes, mais de se syndiquer.

- **Réforme des institutions éducatives :**

Même si le SAEN compte très peu de syndiqué·es dans les institutions éducatives (seules celles qui comptent des enseignant·es spécialisé·es sont concernées en principe), le comité suit attentivement l'évolution de la réforme en cours. On constate malheureusement que ladite réforme a été lancée sans une réelle étude prospective des besoins. De plus, pour des raisons d'économie («opération blanche»), on coupe des subventions pour les réallouer au nouveau fonctionnement, sans «période de tuilage». Ceci provoque des fermetures de places ou d'institutions sans solution de remplacement, alors que les listes d'attente continuent de s'allonger. Le personnel concerné est ainsi soumis à de très fortes pressions et se décourage. Par deux fois, un rapport a été rédigé et remis aux autorités (CE et GC). Les syndicats et le collectif «Prends Soins de Mon Doudou» ont rencontré le DEF. La presse et la population ont été informées. Un audit a été mené par le Centre Interfacultaire en Droits de l'Enfant (CIDE) de Genève. Le SAEN continuera de suivre de près l'évolution de ce dossier.

07. Les faitières du SAEN

- **L'intersyndicale BEJUNE (IE-BEJUNE) PAP, BH, Justine Huguenin**

Les trois syndicats de l'arc jurassien (SEJ, SEfFB et SAEN), en collaboration avec le SSP, se sont réunis à quatre reprises durant l'année scolaire 21/22. Les discussions portaient particulièrement sur des dysfonctionnements rapportés par les enseignant·es de l'antenne syndicale qui voient les relations avec le rectorat de la HEP se détériorer suite à des décisions surprenantes prises par celle-ci quant aux attributions de postes et à la redistribution des mandats. Les délégué·es ont également suivi avec inquiétude le désenchantement du Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones de Formation Berne (SEfFB) qui, depuis sa fusion avec Bildung Bern, peine à faire entendre sa voix auprès de cette association professionnelle très majoritairement germanophone.

Les activités de l'IE BEJUNE se déclinent comme ceci :

- Séances du comité IE, quatre à six fois par année.
- Conseil représentatif de l'IE, une fois par année.
- Présentation des syndicats aux étudiant·es de la HEP.
- Contacts réguliers avec la HEP.
- Contacts avec le CoStra une fois par année.
- Commission BEJUNE de la Formation des Enseignants, deux fois par année.

- **Le syndicat des enseignant·e·s romand·e·s (SER)**

De nombreuses activités du SER impliquent des acteurs et actrices du SAEN :

- l'Assemblée des Délégué·es du SER
- la 2^e vice-présidence du SER
- le CoSER, Comité du SER
- la CoGes, Commission de Gestion du SER
- la CoFordif, Commission de la Formation des directeurs d'instituts de formation
- le groupe de pilotage de la Semaine Romande de la lecture
- le groupe de pilotage des Assises Romandes de l'Education
- le groupe de pilotage du Congrès du SER
- le groupe de pilotage de la JES, Journée de l'enseignement spécialisé
- la journée suisse de l'éducation et la conférence des présidents
- la fondation Promotion Santé Suisse

D'importants dossiers sont aussi actuellement à l'étude au niveau du SER, comme par exemple :

- la consultation «Formation.ch», qui réfléchit à la création possible d'une faîtière suisse des enseignant·es ;
- la consultation «Cahier des charges et temps partiels», qui cherche à faire prendre conscience aux autorités de la surcharge de travail des enseignant·es à temps partiel ;
- la consultation «QuaPri», qui élabore différents scénarios qui permettraient d'améliorer la formation des enseignant·es de l'école primaire en Suisse.

- **Le magazine Educateur (SER)**

Ce magazine de qualité, véritable porte-drapeau des enseignant·es regroupés dans le SER, est parfois peu lu par les enseignant·es du terrain. C'est dommage. Par contre, les autorités scolaires sont attentives à son contenu, et réagissent parfois lorsqu'elles se sentent égratignées. Cela prouve l'utilité de ce média.

Devant la baisse progressive des rentrées publicitaires, la question se pose toujours d'une numérisation partielle de ce mensuel, avec toutefois le risque d'une grande perte de visibilité.

- **Formation professionnelle suisse (FPS)**

Il n'y a actuellement pas d'activité romande au niveau de la FPS. Une réflexion est en cours pour relancer ces contacts au niveau suisse.

08. Conclusion

Une fois de plus, ce rapport d'activités a permis à ses auteurs·trices de mesurer l'ampleur du travail et des réflexions menées durant la dernière année scolaire. Nous espérons que pour les lecteur·trices qui en seront venu·es à bout, cela sera un témoignage de l'importance de notre tâche syndicale, et un encouragement ainsi qu'une invitation à y prendre part. En effet, plus les enseignant·es s'engageront solidairement pour leur école, plus leur voix sera écoutée et prise en compte au moment des décisions.

Malgré la numérisation croissante de la communication, force est de constater que l'influence syndicale s'exerce prioritairement dans le dialogue et le contact avec nos autorités. Réfléchir ensemble, écouter les arguments des uns et des autres, chercher des compromis, sensibiliser aux difficultés du terrain, convaincre du bien-fondé de nos points de vue, là est l'essence de l'action du SAEN au quotidien.

Certes, nous pouvons toujours rêver à un temps révolu (ou imaginaire) où tou·tes les enseignant·es étaient rangés d'un bloc derrière leurs syndicats. Ce n'est plus le cas, même si nous continuons de le souhaiter. En attendant, nous pouvons agir chacun·e à notre niveau, dans notre école et auprès de notre direction de centre.

L'immense avantage de l'action syndicale, c'est de pouvoir s'élever plus haut, au niveau des autorités cantonales, romandes et même fédérales, comme cela s'est vérifié au moment de la crise de la covid. Ne laissons pas rouiller cet outil précieux. Au contraire, utilisons-le !

Le comité du SAEN vous remercie pour la confiance que vous lui accordez.



Pierre-Alain Porret
Président du comité SAEN